

# Accueil de mineurs de Saint Palais

## Projet Pédagogique 2016 - 2017

# PROJET PEDAGOGIQUE

## Accueil de mineurs de Saint-Palais-sur-Mer

### 1. Introduction

Le projet pédagogique est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action.

Il est élaboré dans un premier temps par le directeur de l'accueil, puis dans un second temps, redéfini avec l'équipe, en référence au projet éducatif de la Ville de Saint-Palais, en cohérence avec le Projet Educatif Local existant.

Ce projet doit permettre de répondre précisément à toutes les questions concernant l'organisation et le déroulement du séjour. Il indique les choix pédagogiques, les moyens humains, matériels et organisationnels de mise en œuvre dont dispose l'équipe.

### 2. Descriptif du centre

**Nature :** Accueil de mineurs

**Organisateur :** Ville de Saint-Palais-sur-Mer  
Hôtel de ville  
1 Avenue de Courlay  
17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER  
Tel : 05 46 23 56 77  
Fax : 05 46 23 41 81

**Responsables :** Monsieur le Maire, Claude BAUDIN  
Directrice de l'accueil, Valérie PASQUET  
Adjointe de Direction de l'accueil, Céline DAVOUST

**Public accueilli :** Les enfants de 3 à 13 ans en priorité les enfants issus de la commune de Saint-Palais ou fréquentant le groupe scolaire  
Capacité d'accueil : 80 places

**Implantation :** Groupe scolaire Lucien Robin  
73 Avenue de Courlay  
17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER  
Tel : 06.27.40.74.72

## **Descriptif des lieux :**

Une salle de motricité.  
Les espaces extérieurs, comprenant un bac à sable, plusieurs zones goudronnées, deux portiques, des espaces herbeux, un terrain de foot, un terrain foot et basket, des jeux de cour dont une structure fixe de motricité.  
Le gymnase.  
Deux salles de classe.  
La bibliothèque.  
Des sanitaires adaptés aux enfants.  
Un réfectoire.  
Un dortoir.  
Une salle pour les animateurs  
Une salle d'arts plastiques.

## **Périodes de fonctionnement :**

L'accueil fonctionne, du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30, pendant chaque période de vacances scolaires, sauf à Noël.

## **Composition de l'équipe :**

L'équipe de l'accueil de loisirs sera composée en fonction des effectifs de :

- 1 directrice
- 1 directrice adjointe, animatrice 6-11 ans,
- 2 animateurs stagiaires pour les 3 – 6 ans
- 2 animateurs stagiaires pour les 6 – 11 ans
- 2 animateurs diplômés B.A.F.A pour les 3 - 6 ans dont un référent
- 2 animateurs diplômés B.A.F.A pour les 6 – 11 ans dont un référent

## **3. Rappel des principaux éléments du Projet Educatif de l'organisateur**

La finalité de l'accueil organisé par la Ville de Saint-Palais est d'être un espace d'éducation où se développent des temps de loisirs collectifs, en lien avec la famille, l'école et les autres lieux de vie de l'enfant et du jeune. Il favorise la relation avec les autres professionnels de la petite enfance et de l'enfance, dans un esprit de prévention. (Charte de qualité des CLSH, septembre 2003).

- Proposer aux familles prioritairement issues de la commune ou dont les enfants sont scolarisés à Saint Palais, un accueil sécurisant et adapté à leurs enfants, afin de répondre, non seulement au besoin de garde qu'elles rencontrent mais également aux demandes de loisirs des enfants.
- Proposer aux enfants des activités répondant aux besoins et aux envies des différentes tranches d'âge :
  - Permettant de développer leur autonomie, leur socialisation en tenant compte de leur âge et de leurs rythmes biologiques,

- Offrant des mises en situations variées et riches en sensations, afin de leur permettre de développer leurs facultés d'adaptation à leur environnement,
- Variées telles ludiques, sportives, créatives, d'expression, libres et de détente.

De ces objectifs, découlent les actions telles que l'accueil de loisirs ou l'accueil périscolaire.

## **4. Les objectifs éducatifs et pédagogiques de la directrice et de l'équipe d'encadrement**

L'accueil de loisirs est un lieu ouvert à tous, dans lequel l'épanouissement de chacun sera l'une des priorités principales.

Il s'agit d'un espace de découverte et d'apprentissage par des moyens éducatifs ludiques.

L'individu sera pris en compte tant dans le groupe que dans son individualité ou encore sur le plan familial.

### ***A. Principaux objectifs du projet pédagogique***

1. *Favoriser la participation des enfants dans les activités et dans la vie quotidienne.*
2. *Favoriser l'ouverture d'esprit et la curiosité.*
3. *Respecter les différences de chacun.*
4. *Valoriser les relations avec les familles.*

### ***B. Les moyens de mise en œuvre des différents objectifs pédagogiques***

#### **1.1 Impliquer et responsabiliser les enfants dans la vie quotidienne de l'accueil de loisirs :**

Avec l'aide de l'adulte référent, l'enfant peut aider à mettre en place des activités ou le goûter. Ranger le matériel utilisé ainsi que les jeux et jouets.

Mettre en place des règles de vie.

#### **1.2 Responsabiliser l'enfant dans les actes de la vie quotidienne :**

Mise en place de rituels comme le tri sélectif pour sensibiliser à l'environnement.

#### **1.3 Respecter les rythmes et veiller à sa sécurité physique, morale et affective:**

Présenter des activités spécifiques pensées et élaborées en fonction de l'âge et des possibilités de l'enfant. L'animateur prendra soin de respecter le besoin de repos, de sommeil et de dépense physique selon l'âge des enfants. Il s'attachera à créer un lieu d'accueil chaleureux et sécurisant.

#### **2.1 Donner une vraie place au jeu :**

Mettre en place des grands jeux avec une fois par semaine un grand jeu collectif.

Donner envie aux enfants de participer, en s'impliquant autant que possible dans le jeu.

### **2.2 Favoriser les situations faisant appel à l'imaginaire :**

Créer un environnement propice (décors, environnement, histoire). Mise en place de sensibilisations préparées en amont.

Adapter les jeux et ateliers aux thèmes proposés.

Permettre à l'enfant de vivre des temps forts (mise en place de spectacle ou grands jeux théâtralisés).

### **3.1 Encourager des relations fondées sur le respect mutuel, la coopération et l'entraide :** par le jeu ; favoriser les jeux d'équipe et de coopération, l'esprit de jeu et le respect des règles et l'épanouissement personnel. Mais aussi mettre en place des activités en incitant la mixité et les passerelles entre tranche d'âge.

### **3.2 Apprendre à devenir tolérant :**

Apprendre à écouter les autres en mettant en place des temps de parole ; permettre aux enfants de s'exprimer en développant des outils de communication (boîte à idées, tableau d'expression...).

### **4.1 Permettre le dialogue entre l'équipe et les familles :**

Les animateurs se présentent dès le premier d'accueil et établissent le contact avec les familles. Mise en place d'une communication constante en s'appuyant sur des supports (affichages etc...)

### **4.2 Favoriser l'implication des familles dans des projets spécifiques :**

Organisation de temps forts impliquant les familles (spectacle, participation aux sorties).

## **L'équipe d'animation**

### ***Emploi du temps***

Le personnel saisonnier est employé dans le cadre d'un Contrat d'Engagement Educatif, basé sur un temps de travail forfaitaire de 8 heures par jour.

Une pause d'un minimum 40 minutes est respectée par l'ensemble des animateurs par rotation, une partie de l'équipe de 12h15 à 13h, l'autre, de 13h à 13h45.

En fonction des effectifs, les animateurs ont la possibilité de ne pas déjeuner sur place.

Une réunion de régulation s'effectue, pendant la semaine, de 18h30 à 20h00.

Le travail des animateurs stagiaires est encadré par une convention, et chacun d'eux perçoit une indemnité au prorata du nombre de jours effectués au cours du stage.

Les horaires de travail sont inscrits pour chacun dans un emploi du temps mensuel.

## ***Les obligations de chaque membre de l'équipe***

L'équipe d'animation travaille en commun pour le bien-être de tous. Ses membres connaissent et appliquent le projet pédagogique et d'activités. Des réunions régulières permettent l'adaptation des activités aux besoins ou envies des enfants, l'échange de points de vue dans un climat de confiance, de respect mutuel et d'entraide.

La directrice et son équipe sont garants du respect des règles établies au sein de l'accueil, à l'extérieur l'équipe veillera à respecter les consignes supplémentaires (code de la route, code civil...).

Une copie des instructions départementales est fournie à tous et lue lors d'une réunion de préparation au cours du mois de juin.

### **La directrice a plusieurs rôles**

- Un rôle pédagogique fort auprès de son équipe. Elle veille au respect du projet éducatif, ainsi qu'à la mise en œuvre du projet pédagogique et à son évaluation.
- Un rôle de gestionnaire et d'administratif
- Un rôle relationnel auprès
  - des élus municipaux
  - de l'équipe
  - des animateurs stagiaires
  - des familles
  - des partenaires
- Un rôle de garant de l'application des textes réglementaires en matière de sécurité des biens et des personnes.

### **Les animateurs se doivent de :**

- Impliquer les enfants au maximum de leurs possibilités.
- Faciliter l'activité par leur disponibilité, leur écoute.
- Faciliter la progression dans le groupe pour faire aboutir les conflits.
- S'informer au mieux pour diffuser les informations aux autres membres de l'équipe, aux parents.
- S'impliquer à tout moment de la journée et se sentir en formation permanente.
- Privilégier les relations entre les enfants, les enfants et les adultes, entre les animateurs et les parents.
- Participer aux activités en tant que conseiller, facilitateur et régulateur du groupe.
- Etre le lien entre les familles et le centre.
- Jouer avec les enfants.
- Instaurer une atmosphère de confiance et de jeu.
- Agir en qualité de formateur auprès des stagiaires.
- Respecter le travail des autres membres de l'équipe.

Le respect du cadre et des règles est essentiel pour tous (adultes et enfants), le projet pédagogique donne un cadre commun à l'équipe, et permet de trouver des réponses cohérentes adaptées à la situation.

## **6. L'accueil des stagiaires**

Une rencontre préalable au stage est organisée avec la directrice et/ou avec l'équipe dans la mesure du possible. Un référent est déterminé dans l'équipe en fonction de la tranche d'âge sur laquelle intervient le stagiaire.

Une évaluation intermédiaire est faite à mi-séjour et à la fin de ce dernier avec l'équipe puis avec le directeur ou son adjoint.

Le stagiaire doit être acteur de sa formation et être en mesure de s'auto évaluer.

La prise d'autonomie est progressive. Au cours de la première semaine de formation, l'animateur stagiaire découvre les groupes, en apprentissage avec l'aide des animateurs et du directeur. Dès la deuxième, il propose des activités, accompagné d'un autre animateur. Enfin, dans la troisième semaine, il doit pratiquer des activités, seul.

Le stagiaire, dans la mesure du possible, à la possibilité de choisir la tranche d'âge avec laquelle il va travailler. Il peut aussi, en cours de stage, changer de groupe d'âge.

### **1. Les activités**

Au cours de chaque période de vacances, les activités de l'accueil de loisirs s'articulent autour de thématiques, à la semaine, proposées aux enfants ou par eux mêmes. Les programmes sont établis jour par jour, afin de permettre aux familles d'avoir une meilleure lisibilité des activités proposées.

Une consultation des enfants et parents sera mise en place, afin de déterminer leurs attentes et envies et définir les besoins de tous pour créer un ensemble de temps d'activité cohérent.

Chacun aura la liberté de s'exprimer comme ils le souhaitent. La programmation peut donc en cours de vacances être modifiée si la demande des enfants est différente et s'ils s'investissent avec l'animateur pour la mettre en place.

Le programme peut subir des modifications en fonction de la météo.

L'équipe d'animation, lors de la mise en place de ses activités, peut faire appel à des personnes extérieures à l'accueil de loisirs, soit parce qu'elles sont reconnues comme compétentes dans une spécificité, soit parce qu'elles possèdent les qualifications nécessaires à la pratique de l'activité.

Du fait de la différence de rythme de vie entre les tranches d'âge, deux groupes (voire trois en fonction des effectifs et des périodes de vacances) seront constituées :

- 3 – 6 ans
- 6 – 11 ans

Néanmoins, les groupes d'âges peuvent évoluer en fonction du nombre d'enfants présents :

- 3 – 6 ans
- 7 – 9 ans
- 10 – 13 ans

Les activités sont adaptées aux enfants, en fonction de leur âge. Cependant, pour tous, les activités à tendance sportive ou d'expression auront lieu le matin, l'après-midi, les activités manuelles, créatives ou plastiques seront privilégiées.

Outre les activités au centre de loisirs, des stages d'activités sont proposés aux enfants. Ainsi, chacun a le choix entre deux types de loisirs. Les stages sont d'une durée maximum de trois jours ou demi-journées et encadrés par des professionnels.

L'équipe impliquera les familles en les invitant à participer à des sorties, à des soirées thématiques, mais aussi à proposer et organiser des activités selon les compétences de parents volontaires pour présenter leurs savoirs-faire.

Enfin, des sorties à la journée sont choisies en fonction du thème du mois ou de la semaine. En fonction du budget, en été, une sortie est proposée par mois ; pendant les petites vacances, une à deux sorties sont proposées.

### **Type d'activités**

L'équipe s'appuie sur les envies des enfants, ses propres envies ou compétences et les propositions d'autres partenaires, en prenant en compte l'âge des enfants.

Elle laisse également aux parents, la possibilité d'émettre des propositions d'activités qu'ils souhaitent voir organisées pour leurs enfants. Chaque avis est pris en compte mais la suite donnée dépend des possibilités techniques et financières.

Les activités s'effectuent toujours dans le respect des objectifs de départ, du projet éducatif. Elles visent l'épanouissement et le bien-être des enfants.

Quelque soit la tranche d'âge des enfants, on retrouve des mêmes types d'activités mais adaptées :

- sportives : découverte ou approche de sports divers et variés collectifs ou individuels, des initiations à des pratiques sportives peu courantes, parcours de motricité ... Mise en place de grands jeux sportifs dans des espaces extérieurs à l'accueil de loisirs.
- d'expression corporelle ou orale : jeux de groupe, rondes, mimes, danse, théâtre, chants, musique, jeux musicaux... Création de spectacles proposés soit aux parents, soit en partenariat avec d'autres accueils de loisirs ou encore avec des structures collectives de la commune (maison de retraite par exemple).
- créatives, artistiques ou manuelles : découpages et collages, pâte à modeler, terre, pâte à sel, peinture, fabrication d'objets avec divers matériaux (nobles ou de récupération), récup'art,... Conception « d'œuvres » en vue d'exposition dans différents lieux de la commune en fonction de la taille des réalisations.
- jeux d'éveil, plage, baignade, jeux aquatiques, pêche...



- de découverte de l'environnement : la plage, la forêt, la ville, à pied, en vélo, le port, la côte,...
- de prévention des incidents domestiques, de la route,...
- ludiques, de détente et activités libres : temps calme (avec sieste pour les 3 – 6 ans), jeux de société, lecture, contes et comptines, vidéo, jeux libres,...

## Lieux d'activités

Les activités se déroulent en majorité dans les salles d'activités ou l'espace extérieur du groupe scolaire « Lucien Robin » à Saint-Palais sur Mer.

**L'accueil pour tous** les enfants se déroule le matin et le soir dans l'une des salles de l'Accueil de loisirs. Elle est équipée à cet effet de mobilier, de jeux et jouets adaptés aux deux tranches d'âge. Lorsque le temps le permet, les enfants peuvent jouer à l'extérieur en attendant l'arrivée des parents.

A proximité de l'Accueil de loisirs, le parc de loisirs, la plage, offrent diverses possibilités d'activités.

## 2. Journée type

Heures	Organisation de l'équipe	Ce que l'on veut favoriser sur le plan éducatif	Rôle de l'animateur
De 8h à 8h45 Jusqu'à 9h15	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil spécifique du matin proposé aux familles avec 2 animateurs.</li> <li>• Activités libres et au choix : jeux calmes, de société, musique douce, dessins, discussions.</li> <li>• Si trop d'enfants présents, séparation par tranche d'âge.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser le lien avec les familles</li> <li>• Respecter le rythme biologique de l'enfant (réveil en douceur)</li> <li>• Favoriser la relation d'échanges avec les parents</li> <li>• Sécuriser les parents et l'enfant en les orientant vers la salle</li> <li>• Donner libre choix à l'enfant dans ses activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il écoute</li> <li>• Il sécurise les enfants et les parents</li> <li>• Il est accueillant et souriant</li> <li>• Il discute avec l'enfant</li> <li>• Il fait respecter le calme du matin, le matériel, les locaux</li> <li>• Il pointe au fur et à mesure les enfants sur la fiche de présence.</li> <li>• Il propose des activités libres, calmes ou de société</li> </ul>
9h15 à 9h30	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rassemblement des enfants</li> <li>• Vérification des présences par tranche d'âge</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécuriser l'enfant en lui expliquant la journée et les activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il sécurise l'enfant</li> <li>• Il lance la dynamique de la journée</li> <li>• Il confirme l'effectif</li> </ul>
9h30 11h50	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Répartition des enfants par tranches d'âge</li> <li>• Mise en place de dynamiques de jeux</li> <li>• Déroulement des activités (sportives le matin) avec explication et réalisation</li> <li>• Si les activités se terminent plus tôt, mettre en place des petits jeux calmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'imagination, le développement psychomoteur de l'enfant</li> <li>• Développer ses acquis</li> <li>• Permettre le jeu pour le jeu</li> <li>• Permettre l'échange,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il surveille l'enfant</li> <li>• Il fait respecter les règles de vie de groupe et de sécurité</li> <li>• Il est calme, clair dans ses explications</li> <li>• Il participe activement</li> <li>• Il fait et joue avec les enfants. Il n'est pas simple spectateur</li> </ul>

	d'extérieur ou d'intérieur	le dialogue avec l'enfant <ul style="list-style-type: none"> <li>Faire respecter les règles de vie collective et de sécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il développe une motivation de jeu afin de donner l'envie</li> <li>Il veille à la participation de tous</li> </ul>
11h50 12h10	<ul style="list-style-type: none"> <li>Retour au calme</li> <li>Rangement des activités</li> <li>Passage aux toilettes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser la responsabilisation des enfants</li> <li>Faire respecter l'hygiène</li> <li>Permettre l'échange, le dialogue avec l'enfant</li> <li>Accueillir les enfants arrivant pour la demi-journée</li> <li>Accueil des parents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il montre l'exemple (rangement et ménage dans les salles d'activités)</li> <li>Il élabore et met en place les règles de vie avec les enfants</li> <li>Il favorise la prise de conscience de l'importance de l'hygiène</li> </ul>
12h10 12h15	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagnement des enfants vers le lieu de restauration</li> <li>Prise en charge par les parents des enfants qui ne mangent pas à la cantine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire respecter les règles de sécurité</li> <li>Favoriser le dialogue avec les parents et l'enfant sur les temps d'activités vécus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il sécurise l'enfant</li> <li>Il fait respecter les règles de sécurité</li> <li>Il assure la relation avec la famille</li> <li>Il s'assure d'une bonne communication sur le déroulement de la matinée de l'enfant</li> </ul>
12h15 13h	<ul style="list-style-type: none"> <li>Repas</li> <li>Il est pris à la cantine.</li> <li>Dans la mesure du possible, 1 animateur par table</li> <li>Pause pour une partie de l'équipe d'animation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Moment éducatif : faire respecter les règles de vie collective, d'hygiène</li> <li>Apprendre à se servir, à couper ses aliments</li> <li>Respecter la nourriture</li> <li>Favoriser le développement du goût en goûtant à tout</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il aide les enfants</li> <li>Il donne l'exemple en mangeant à la table des enfants</li> <li>Il évite le gaspillage</li> <li>Il surveille le bon déroulement du repas</li> <li>Il veille à séparer les enfants turbulents en leur expliquant la nécessité d'un repas au calme</li> </ul>
13h 13h30	<ul style="list-style-type: none"> <li>Moment informel en extérieur si le temps le permet : jeux extérieurs non organisés</li> <li>Pour les plus petits, sieste et jeux calmes, comptines...</li> <li>Surveillance par les animateurs</li> <li>Pause pour les autres animateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire respecter l'environnement</li> <li>Permettre la détente de l'enfant par le jeu</li> <li>Accueillir les enfants arrivant pour la demi-journée</li> <li>Accueil des parents jeu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il met à disposition le matériel</li> <li>Il surveille</li> <li>Il joue avec l'enfant éventuellement, à sa demande</li> </ul>

13h30 14h	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps calme</li> <li>• 3/6 ans : sieste et jeux calmes</li> <li>• 6/13 ans : jeux de société, dessin, discussion</li> <li>• Moment de paroles pour échanger et dire les souhaits d'activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser le rythme de l'enfant</li> <li>• Favoriser le respect d'autrui</li> <li>• Permettre l'échange, le dialogue avec l'enfant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il apprend les règles</li> <li>• Il est à l'écoute</li> <li>• Il fait respecter le sommeil</li> </ul>
14h 16h30	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation similaire au matin en privilégiant les activités non sportives : manuelles, plastiques, de création...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'imagination, le développement psychomoteur de l'enfant</li> <li>• Développer ses acquis</li> <li>• Permettre le jeu pour le jeu</li> <li>• Permettre l'échange, le dialogue avec l'enfant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il surveille l'enfant</li> <li>• Il fait respecter les règles de sécurité et les règles de vie collective</li> <li>• Il participe activement</li> <li>• Il fait avec et joue avec les enfants. Il n'est pas simple spectateur</li> <li>• Il fait en sorte d'adapter les activités à l'enfant</li> <li>• Il travaille avec le groupe et prend en compte l'enfant dans le groupe</li> </ul>
16h30 16h45	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rangement des activités</li> <li>• Passage aux toilettes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la responsabilisation des enfants</li> <li>• Faire respecter l'hygiène</li> <li>• Permettre l'échange, le dialogue avec l'enfant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il montre l'exemple et participe au rangement. Un coup de balai et un coup d'éponge dans la salle d'activités</li> <li>• Il élabore et met en place les règles de vie avec les enfants</li> </ul>
16h45 17h15	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps du goûter</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire respecter les règles de vie collective, d'hygiène et de sécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il fait respecter les règles de sécurité, d'hygiène et de vie collective</li> </ul>
17h15 17h45	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour au calme</li> <li>• Bilan de la journée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'expression de chacun</li> <li>• Permettre la relation avec les parents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il donne la parole à chacun</li> <li>• Il écoute et note les problèmes et aspects positifs</li> <li>• Il élabore une méthode pour permettre à tous de s'exprimer</li> </ul>
17h45 18h30	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil du soir</li> <li>• Jeux calmes en attendant les parents</li> <li>• Retour sur la journée de l'enfant avec les parents et l'enfant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favorisant le dialogue avec la famille</li> <li>• Favoriser le départ des enfants dans le calme</li> <li>• Favoriser l'échange entre l'enfant, le parent et l'animateur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il organise le départ des enfants</li> <li>• Il vérifie que l'enfant ait ses vêtements</li> <li>• Il discute avec les parents et les enfants</li> </ul>

18h30	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion d'équipe : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Bilan</li> <li>○ Point avec les stagiaires</li> <li>○ Préparation de la semaine à venir</li> <li>○ Point sur le matériel</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser une bonne organisation et un bon fonctionnement du séjour</li> <li>• Favoriser le dialogue entre les membres de l'équipe</li> <li>• Développer le travail d'équipe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il prépare les activités des jours suivants</li> <li>• Il met en place les dynamiques de jeux avec le reste de l'équipe le cas échéant</li> <li>• Il fait profiter de son savoir et/ou techniques</li> <li>• Il échange avec ses collègues sur les points positifs et négatifs</li> <li>• Il remédie aux problèmes</li> </ul>
-------	--	--	--

## 9. Les repas

L'accueil de mineurs bénéficie d'un service de restauration. Les repas sont livrés en liaison froide.

Les locaux utilisés sont ceux du restaurant scolaire. Une personne est présente pour faire réchauffer et gérer l'entretien des locaux, après les repas ainsi qu'après l'accueil.

Lors des sorties, il est demandé aux familles de prévoir le pique-nique de leur enfant. Le goûter est prévu par l'Accueil de loisirs, en cohésion avec les menus de la semaine, afin de veiller au mieux à l'équilibre des repas.

## 10. Relations aux familles

Pour chaque inscription, les familles doivent fournir :

- Une copie du passeport C.A.F.
- Une copie de l'attestation de sécurité sociale.
- Une copie du carnet de vaccination.
- Un justificatif de domicile.
- La fiche de renseignement ainsi que la fiche de pré inscription.
- Règlement intérieur signé.
- Un certificat médical permettant la pratique de toutes les activités sportives.

Tout dossier incomplet ne permettra pas la prise en compte de l'inscription de l'enfant.

Les animateurs se proposent de rencontrer les familles le matin quand ils déposent leurs enfants, et le soir. Il est demandé aux parents de venir chercher leurs enfants dans la salle d'accueil.

Pour clarifier les relations avec les parents, un règlement intérieur pour l'ensemble des activités du centre de loisirs est mis en place. (c.f. Règlement intérieur).

Dans la mesure du possible, les familles sont invitées à participer à la vie de l'accueil :

- En proposant des activités,
- En accompagnant les groupes lors de sorties,
- En participant à des jeux ou journées spécifiques organisés au cours de l'été.

## 11. Les tarifs

Ils varient en fonction du quotient familial. Une surtaxe est appliquée aux enfants ne résidant pas dans la commune.

Ces tarifs sont présentés à titre indicatif, sous réserve de modification.

TARIFS CLSH SAINT PALAIS sur MER*				
	Plein tarif E.D.F.,  S.N.C.F., R.A.T.P. M.S.A	Ouvrants droits C.A.F.		
		.Allocataires CAF sans passeport .Fonction publique .Régime général de sécurité sociale	Passeport Familles	
			Q.F. 1	Q.F. 2
			0 > Q.F. < 550	551 > Q.F. < 760
<b>Journée CLSH avec repas</b>	18	12	7	9,5
<b>Demi journée sans repas*</b>	8	4,5	2,5	3,5
<b>Repas</b>	3			
<b>Journée + sortie ou activité exceptionnelle</b>	22	15	9	12

\* Pour les hors communes, une surtaxe de 20 %

\* Pour les demi-journées, le repas est en sus.

## 12. Les outils d'évaluation

L'évaluation est le moyen qui permet à chacun des acteurs de la vie du centre de se positionner par rapport à des objectifs énoncés, de prendre conscience des différentes évolutions et de réadapter en fonction de la situation d'arrivée.

Elle est aussi un moyen de communication facile auprès des parents ; en effet lorsque l'enfant évoque peu sa journée auprès de sa famille, il est possible, outre la discussion avec chacun et les réalisations des enfants, d'utiliser les outils d'évaluation pour permettre à la famille de visualiser au plus proche la façon dont l'enfant a vécu sa journée.

L'équipe d'animation fera un bilan avec les enfants. L'objectif est de mettre en valeur le groupe ou de donner des explications très précises sur les attentes et prévisions quant aux activités passées ou/et à venir. Cette action permettra ainsi aux enfants de réaliser eux-mêmes un bilan de la journée et évoquer les difficultés rencontrées ou les envies.

## 13. Conclusion

Pour participer véritablement aux temps de loisirs des enfants tout en favorisant leur démarche d'autonomisation et de socialisation, l'équipe d'animation propose, sous forme ludique, des situations variées et multiples. Elle s'attache également à respecter les rythmes de vie des enfants.